

AVIS DE COURSE

Sol' en Seine 2024

Dimanche 22 septembre 2024

Autorité Organisatrice : Société des Régates du Havre
Grade 5B

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 les règlements fédéraux,
- 1.3 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.4 les Règlementations Spéciales Offshore (RSO) quand elles s'appliquent (RSO 4).

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice (AO). Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte aux bateaux suivants :

- 3.1.1 tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A, B, C ou D norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5^e – 4^e – 3^e catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

- 3.1.2 Tous les bateaux du système à handicap Osiris Habitable d'un coefficient minimum de 8 et d'une longueur minimale de 6.50m.

3.2 Les bateaux admissibles doivent s'inscrire au secrétariat du club au plus tard le **vendredi 20 septembre à 17h30**.

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence ClubFFVoile mention « compétition » ou « pratiquant » valide ;
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité ;
- le certificat de jauge ou de conformité.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
OSIRIS	30 €

5. PROGRAMME

1^{er} départ à 11h00

Remise des prix à suivre

6. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront affichées sur le tableau officiel situé au 1^{er} étage du club.

7. LE PARCOURS

7.1 Le parcours sera de type côtier.

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 1 course devra être validée pour valider la compétition.

9.2 Le système de classement le Système de Points à Minima de l'Annexe A.

9.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps **sans CVL**

10. PLACE AU PORT

Emplacement au port : les modalités d'accueil au port de plaisance du Havre seront déterminées ultérieurement.

11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

12. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

13. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter l'Autorité Organisatrice par mail à l'adresse suivante responsableevenement@lesregates.com ou par téléphone au secrétariat du club au 02 35 42 41 21.

ANNEXE ZONE DE COURSE

